

Elle entra dans la danse et acheva leur refrain en disant :

Vendredi, samedi,  
La semaine est finie,  
Dieu l'a dit.

« Ce que tu feras demain matin en te levant, tu le feras toute la journée, lui dit une des fées, c'est la récompense que nous t'accordons pour avoir achevé notre chanson. »

Le lendemain matin quand la paysanne se leva, elle ne pensait plus à ce que lui avaient dit les fées, lorsque son mari lui demanda deux sous pour aller boire la goutte, elle mit la main dans sa poche et fut bien étonnée de la trouver pleine de gros sous. Depuis le matin jusqu'au soir, elle en tira de sa poche, et emprunta un boisseau à sa voisine pour pouvoir les compter. Celle-ci était curieuse; elle voulut savoir quel usage on voulait faire de ce boisseau et mit quelque chose de gluant dans le fond. Quand il lui fut rendu, elle y trouva un gros sou qui y était resté collé et finit par arracher son secret à l'heureuse favorite des fées. Elle se rendit à son tour dans le bois des fées qui la firent danser et dont elle acheva le refrain. Il lui fut promis, à elle aussi, que ce qu'elle ferait le lendemain matin elle le ferait toute la journée. Revenue chez elle, elle glissa une pièce de dix sous dans sa poche, dans l'espérance d'en tirer quantité de semblables le lendemain. Mais hélas ! aussitôt qu'elle fut levée le matin, elle éprouva un grand besoin de faire c... et toute la journée elle ne fit que cela sans que rien pût l'en empêcher.

Conté le 10 mars 1877, par Amédée DEBART,  
âgé de 52 ans, à Warloy-Baillon (Somme).

Henri CARNOY.

NOTE SUR LE CONTE : LES FÉES ET LES DEUX BOSSUS,  
PUBLIÉ DANS MÉLUSINE, COL. 113.

Aux rapprochements que j'ai faits entre le conte picard, *Les Fées et les deux Bossus*, et divers contes d'autres pays (*Mél.*, n° 7, col. 161 seq.), il faut ajouter un conte italien, recueilli à Rome par miss Busk et publié dans son livre *The-Folk-lore of Rome* (Londres, 1874), p. 96. Dans ce conte, *Les deux Frères bossus*, assez altéré du reste, nous retrouvons la chanson des jours de la semaine.

Em. COSQUIN.

Il faut également ajouter :

1° Un conte sicilien, n° 64 du recueil de M. Pitrè *Fiabe, Novelle, etc.* Palerme, 1875; analysé par M. Ralston, dans le *Fraser's Magazine* d'avril 1876, p. 432. A l'occasion du conte japonais donné par M. Mitford, M. R. ajoute que M. Goodwin en a donné une version plus développée dans les mémoires d'une société savante du Japon, qu'il ne nomme pas.

2° Un conte breton *Ann daou dort* « les deux bossus » publié par M. Luzel (en breton) dans le premier et unique fascicule d'une Société de bardes bretons, fondée à Morlaix en 1869 et qui a vécu ce que vivent les roses, *Breuziezh Breiz-Izel*, Morlaix, 1869, p. 56-58. Dans cette version, le second bossu est puni par les nains pour

avoir ajouté à la chanson un vers qui ne rime pas avec les précédents.

« Oh ! cela n'est pas bien ! cela ne va pas ! Notre chanson était si jolie auparavant, et elle ne l'est plus maintenant. Que lui fera-t-on ?

— Mettons-lui la bosse de l'autre, dit l'un.

— C'est cela, mettons-lui la bosse de l'autre ! »

Ici les deux bossus étaient tailleurs : ils l'étaient également dans une autre version bretonne de ce conte publiée par M. Corentin Tranois, dans la *Revue de Bretagne*, 1833, t. II, p. 109; sous le titre de : Histoire de Coulommer et de Guilchand.

H. G.

## DICTIONNAIRE DES NOMS

DONNÉS AUX HABITANTS

DES DIVERSES LOCALITÉS DE LA FRANCE.

(Suite.)

**Charolais**, de CHAROLLES, ch.-l. d'arr<sup>t</sup>, dépt de Saône-et-Loire. « Le *Charolais* conduit son bétail au marché de Beaujeu. » (*Hist. des villes de France*, par Ar. Guilbert.)

**Chartrain** <sup>(1)</sup>, de CHARTRES, ch.-l. du dépt d'Eure-et-Loir. « La froideur naturelle des *Chartrains* n'exclut ni le goût du travail ni l'activité industrielle. » (*Hist. des villes de France*, par Ar. Guilbert.)

**Châtelleraudais**, de CHATELLERAULT, ch.-l. d'arr<sup>t</sup>, dépt de la Vienne. « Les *Châtelleraudais* députèrent à la Cour Michel Béraud pour réclamer contre les modifications apportées à l'édit de Nantes. » (*Châtellerault*, par Em. de la Bédollière.)

**Châtillonnais** <sup>(2)</sup>, de CHATILLON-SUR-SEINE, ch.-l. d'arr<sup>t</sup>, dépt de la Côte-d'Or. « Louis XI permit aux *Châtillonnais* d'ajouter à leur écusson trois fleurs de lys de France. » (*Châtillon-sur-Seine*, par Ch. Toubin.)

**Châtrais**, d'ARPAJON, ch.-l. de con, arr<sup>t</sup> de Corbeil, dépt de Seine-et-Oise. On sait que l'ancien nom d'Arpajon était Châtres.

**Chaudonnais** <sup>(3)</sup>, de CHAUDON, con, con de Nogent-le-Roi, arr<sup>t</sup> de Dreux, dépt d'Eure-et-Loir.

**Chaumontois** <sup>(4)</sup>, de CHAUMONT, ch.-l. du dépt de la Haute-Marne. « En 1190, Thibaut V, comte de Champagne, donna aux *Chaumontois* la coutume de Lorris. » (*Chaumont*, par F. Bourquelot.)

**Cherbourgeois**, de CHERBOURG, ch.-l. d'arr<sup>t</sup>, dépt de la Manche. « *Cherbourgeois*, pairs à barons. » (*Anc. prov.*)

**Chiavarin**, de CHIAVARI, con de Coti, con de Sainte-Marie-et-Sieche, arr<sup>t</sup> d'Ajaccio, dépt de la Corse. « Les fièvres *chiavarines*. »

(1) CHARTRES, con et arr<sup>t</sup> de Rennes (Ille-et-Vilaine).

(2) Il y a en France jusqu'à 37 autres communes du nom de CHATILLON, dont les habitants portent cette même appellation.

(3) CHAUDON, con, con de Barrême, arr<sup>t</sup> de Digne (Basses-Alpes).

(4) Les habitants de treize autres communes du nom de CHAUMONT portent la même appellation.